

CERTIGREEN SRL - organisme de contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10

B-4100 Boncelles TVA BE 0451 912 904 Tél +32 471 58 07 08

info@certigreen.be www.certigreen.be

P.V. N° TFE-CIT-16-06-25-1783-ENT

Date de visite: 16/06/2025

VALIDITÉ 6 MOIS Jusqu'au 16-12-25

RAPPORT D'ÉTANCHÉITÉ

Test par ultrason

Appareil: TODA n°23085 vérifié le : 09/02/2024 par ITM Capteurs: AWS n° 230306 et 230309 vérifié le : 09/02/2024 Pompe à vide: n° G-56247

Informations du contrôle

Nom du client

Adresse du client **Rue Armand Rorif 27** 4342 Hognoul

Numéro de téléphone

Adresse du contrôle

Email

Numéro de TVA

N.A.

Contrôleur

FERREIRA DOS SANTOS Tiago

AgrW.TUS-116/A/03 expire le 16/04/2029

Rue Armand Rorif 27

4342 Hognoul

Objet du contrôle

Type de citerne Cylindrique - Enterrée - Simple-paroi (Acier) Origine Inconnu

N° de fabrication Inconnu Autorisation d'exploitation Non

Plan d'identification Non Emplacement du réservoir Gauche maison Emplacement du remplissage Sur la citerne

Année de la citerne +/- 0 ans **Dimensions** +/- Diamètre 0 cm Capacité +/-Inconnue

Produit Mazout Certif. d'étanchéité antérieur Non Numéro d'identification Inconnu

Encuvement ou bac de rétention Pas-encuvement

Type d'appareil Chaudière État Fonctionne

Avertisseur de niveau haut Sifflet 95% (conforme) hauteur de tige OK Système de détection de fuite

Non Système de détection de fuite Non Type de jauge Latte



CERTIGREEN SRL - organisme de contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10 B-4100 Boncelles

TVA BE 0451 912 904 Tél +32 471 58 07 08 E-mail info@certigreen.be

www.certigreen.be

P.V. N° TFE-CIT-16-06-25-1783-ENT

Date de visite: 16/06/2025

VALIDITÉ 6 MOIS Jusqu'au 16-12-25

Contrôles et tests

Contrôle visuel du réservoir au brûleur Conforme Contrôle visuel du réservoir Conforme Conduites de remplissage Conforme Raccords Conforme Conduites de ventilation Conforme Conduites de retour Conforme Trou d'homme Oui (conforme) Chambre de visite: état Ok Présence d'eau sur plateau Type de tuyaux Bitube Soutirage du produit Par le haut (conforme) Pollution en dehors du réservoir Non

Test par ultrason

Test d'étanchéité chaine de mesure Test de bon fonctionnement avant contrôle sonde R (liquide) réf 230306 Ok Test de bon fonctionnement avant contrôle sonde N (gazeux) réf 230309 Ok Haut de produit avant test 60 cm Haut d'eau et de boue avant test 2 cm Valeur de référence avant test (gazeux) 20 mV Valeur de référence avant test (liquide) 17 mV 16 mV Valeur de référence apres test (gazeux) Valeur de référence apres test (liquide) 12 mV Haut de produit après test 60 cm Haut d'eau et de boue après test 2 cm Duree du test 35 min Résultat du test Étanche



CERTIGREEN SRL - organisme de contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10

B-4100 Boncelles BE 0451 912 904

Tél +32 471 58 07 08 E-mail info@certigreen.be

www.certigreen.be

TVA

P.V. N° TFE-CIT-16-06-25-1783-ENT

Date de visite: 16/06/2025

VALIDITÉ 6 MOIS Jusqu'au 16-12-25

Remarques

- 01. Nous confirmons l'absence de pollution visible, tout en notant qu'il est possible qu'une pollution non visible soit présente lors du contrôle.
- 02. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'éventuelle pollution de sol résultant de l'épreuve d'étanchéité.
- 03. Déclaration d'établissement de classe 3 absent.

VALIDITÉ 6 MOIS

L'étanchéité est assurée, mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois (16-12-25). Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle. Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions légales imposées par:

3 juillet 1997 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du Règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables, visant à autoriser le contrôle d'étanchéité par ultrasons (MB 12 août 1997)
30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations-service (M.B. 17.01.2001)
8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle : le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service (MB 29 octobre2003), modifié le 24 juillet 2008 (MB 14 août 2008)

29 novembre 2007 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations de distribution d'hydrocarbures liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100 °C, pour véhicules à moteur, à des fins commerciales autres que la vente au public, telles que la distribution d'hydrocarbures destinée à l'alimentation d'un parc de véhicules en gestion propre ou pour compte propre, comportant deux pistolets maximum et pour autant que la capacité de stockage du dépôt d'hydrocarbures soit supérieure ou égale à 3 000 litres et inférieure à 25 000 litres (M.B. 03.01.2008) modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon :

- du 31 mars 2011 (M.B. 22.04.2011)*
- du 13 juillet 2017 modifiant divers arrêtés suite à la dissolution de l'Office wallon des déchets (M.B. 27.09.2017)
- du 11 avril 2019 modifiant divers arrêtés en ce qui concerne la gestion des risques de pollutions ponctuelles liées aux manipulations des produits et effluents phytopharmaceutiques (M.B. 25.06.2019)

Pour CERTIGREEN, l'inspecteur

Tiago
| CERTIGREEN Ferreira Dos Santos | 0470/59.44.33